

Le Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières (CDVM) porte à la connaissance du public qu'il a visé en date du 01 novembre 2007 la note d'information définitive simplifiée relative à une augmentation de capital en numéraire par émission d'actions VEOLIA ENVIRONNEMENT, réservée aux salariés des sociétés adhérentes au Plan d'Epargne Entreprise Groupe, dont Amendis, Redal, Amanor, Hydrolia, Citelum Maghreb, Campus Veolia Environnement Maroc, Veolia Propreté Maroc, Veolia Services à l'Environnement Maroc et la Compagnie de Travaux Hydrauliques du Maghreb.

La note d'information définitive est complétée par la note d'opération visée par l'AMF le 21 septembre 2007 sous la référence n° 07-325, la notice d'information du FCPE « SEQUOIA CLASSIQUE INTERNATIONAL » agréé par l'AMF sous le n° 990000087609, la notice d'information du FCPE « SEQUOIA CLASSIQUE INTERNATIONAL RELAIS 2007 » agréé par l'AMF sous le n° 990000095929, la notice d'information du compartiment « SEQUOIA PLUS INTERNATIONAL 2007 » agréé par l'AMF sous le numéro 990000095969 et par le document de référence déposé auprès de l'AMF le 3 avril 2007 sous le numéro D 07-0264 et ses actualisations déposées respectivement le 11 juin 2007 et le 17 septembre 2007 sous les numéros D 07-0264-A01 et D 07-0264-A02

Par ailleurs, cette note d'information définitive complète et remplace la note d'information préliminaire visée par le CDVM le 09 septembre 2007 sous la référence VI/EM/035/2007/P et notamment sur les aspects suivants :

- Le prix de souscription ;
- La période de souscription ;
- Les conditions fixées par l'office des changes dans le cadre de cette opération.

L'intégralité de la note d'information définitive simplifiée visée par le CDVM, ainsi que les documents précités, sont tenus à la disposition du public aux sièges respectifs de BMCI FINANCE et des sociétés concernées par l'offre.

Par ailleurs, ils seront disponibles sur le site du CDVM: www.cdvm.gov.ma

CONTACT CDVM :

Tél : 037 68 89 22

E-Mail : operations_financieres@cdvm.gov.ma

CP/EM/040/2007

L'autorité qui veille sur votre épargne

Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières